

TAVERNY FAIT SA STAR #TF2S



AUTORISATION D'ENREGISTREMENT DE L'IMAGE / DE LA VOIX ÉDITION SPÉCIALE 2020 - PERSONNE MAJEURE OU MINEURE ÉMANCIPÉE p.1/2

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre du projet spécifié ci-dessous, étant entendu que les objectifs de ce projet ont été préalablement expliqués aux responsables légaux dans le cadre du règlement du concours TAVERNY FAIT SA STAR 2020 : ÉDITION SPÉCIALE.

1. DÉSIGNATION DU PROJET AUDIOVISUEL

TAVERNY FAIT SA STAR 2020 : ÉDITION SPÉCIALE est un concours de talents sur inscription qui fera l'objet d'un vote du public via les réseaux sociaux : Facebook et Instagram.

2. DESCRIPTION DU PROJET AUDIOVISUEL

Les candidats sélectionnés (après la date limite d'envoi des candidatures fixée au 30 août 2020 à minuit) seront invités à présenter leur numéro sur la scène du THÉÂTRE MADELEINE-RENAUD situé au 6, rue du Chemin Vert de Boissy à TAVERNY (95150) le samedi 5 septembre 2020 de 10h à 18h (l'horaire précis de convocation sera communiqué après le 30 août 2020 aux candidats sélectionnés). Leur passage sera filmé par l'équipe organisatrice puis diffusé sur les pages dédiées des réseaux sociaux Facebook et Instagram pour bénéficier du vote du public.

3. MODES D'EXPLOITATION ENVISAGÉS

Réseau social Facebook : page dédiée "TF2S" et page "Ville de Taverny"

Réseau social Instagram : page dédiée "tavernyfaitsastar" et page de la "villedetaverny"

Site internet de la Ville : www.ville-taverny.fr Magazine municipal de la Ville de Taverny

Tous les modes ne seront pas obligatoirement utilisés.

4. AUTORISATION DU MAJEUR

Vu le Code Civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée, Vu le Code de la Propriété intellectuelle,

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la fixation sur support audiovisuel et la publication de votre image et de votre voix dans le cadre du projet désigné aux paragraphes 1 et 2 et pour les modes d'exploitation désignés au paragraphe 3.

Cet enregistrement de votre image et de votre voix sera réalisé sous l'autorité de Madame Florence PORTELLI, Maire de Taverny, en qualité d'organisatrice de l'événement.

Le producteur et bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cet enregistrement, qui demeurera sa propriété exclusive. Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.



TAVERNY FAIT SA STAR #TF2S



AUTORISATION D'ENREGISTREMENT DE L'IMAGE / DE LA VOIX ÉDITION SPÉCIALE 2020 - PERSONNE MAJEURE OU MINEURE ÉMANCIPÉE p.2/2

Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de votre image et de votre voix susceptible de porter atteinte à votre dignité, votre réputation ou à votre vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et réglements en vigueur.

Dans le contexte défini, l'enregistrement ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.
Je soussigné(e) (nom, prénom) :déclare être MAJEUR(E) - MINEUR(E) ÉMANCIPÉ(E)
Je reconnais être entièrement investi de mes droits personnels. Je reconnais contrat exclusif pour l'utilisation de mon image et de ma voix, voire de mon nom.
Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus et donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de mon image et de ma voix, dans le cadre exclusif du projet exposé ci-avant.
Fait à :